



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Contentieux  
Tél. 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE,  
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marjorie GIRAUD  
Gestionnaire Assurances  
☎ 04.94.36.32.20 – mgiraud@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2025/034/A.J.

Publié Le 04 MARS 2025

## DECISION

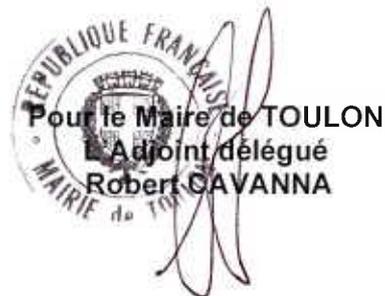
### PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 1.080 € TTC (policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions) - Note d'honoraires n° 53 du 11 février 2025.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2025, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, 85, Avenue Maréchal Foch – 83000 TOULON, au compte domicilié SOCIETE GENERALE, Code Banque 30003, Code Agence 02100, n° de Compte 00020730887, Clé Rib 27, la somme de 1.080 € TTC (MILLE QUATRE VINGT EUROS) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 20 FEV. 2025



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 04 MARS 2025

PUBLIE LE 04 MARS 2025

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE 2025/034/A.J. - Paiement au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 1080 euros TTC - Note d'honoraires n. 53 du 11 février 2025

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/03/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/03/2025

---

**Numéro de l'acte :** DAJ2025034AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250220-DAJ2025034AJ-AR

---

**Date de décision :** 20/02/2025

**Acte transmis par :** Stéphanie DUPONT ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes